

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 15 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 mai le conseil municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15.
Nombre de présents	11
Nombre de votants	11
Date de la convocation	11 mai 2018.

PRESENTS	HOUEIX Raymond	TRIBALLIER Joël	BROHAN Hervé
	LUHERNE Daniel	LABEUR Chantal	HALLIER Cécile
	TRIBALLIER Stéphanie	MOREL Johanna	RETO Hubert
	ALIO LE DOUARIN Véronique		LE COURTOIS Anthony

ABSENTS	EXCUSES	LE FEUVRE Laëtitia	CORFMAT Jean-Pierre
		LE BRUN Olivier	FERRAND Jacky

Monsieur le maire énonce l'ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance du 27 mars 2018
- Approbation de l'ordre du jour. Désignation du secrétaire de séance.
- Questembert Communauté
 - o Rapport d'activité de Questembert Communauté
 - o Arrêté de police spécial
 - o Mise en place d'une navette estivale
- Déclaration d'intention d'aliéner
- PLUi avis sur l'arrêt
- Aménagement du bourg
- Courriers divers
- Questions diverses.

Proposition de rajout :

Pots de fleurs en aménagement du bourg

Préau pour la cour de récréation et l'espace vert

Règlement Général pour la Protection des Données

Dispositif « argent de poche ».

Le conseil municipal approuve l'ordre du jour et les objets complémentaires énumérés par Monsieur Le Maire.

Désignation du secrétaire de séance Madame MOREL Johanna.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 mars 2018.

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil s'ils approuvent le compte rendu du 6 mars 2018 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **QUESTEMBERT COMMUNAUTE**

o **RAPPORT D'ACTIVITE DE QUESTEMBERT COMMUNAUTE**

- Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2017 de Questembert Communauté

Le Conseil Municipal prend acte du document présenté.

Il est rappelé que chacun peut le consulter sur le site Questembert Communauté.

o **ARRETE POUVOIRS DE POLICES SPECIALE**

Suite à la démission de Mr FEGEANT en tant que président de Questembert Communauté le 15 janvier dernier, un nouveau président a été élu le 24 janvier.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les pouvoirs de police spéciale ont été transférés à la présidente de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre.

Monsieur Le Maire lit à haute voix le courrier de la Préfecture.

Le Conseil Municipal prend acte du document présenté.

o **MISE EN PLACE D'UNE NAVETTE ESTIVALE**

Pour cet été une navette sera mise en place pour enfance jeunesse et aussi (c'est nouveau) pour tout public entre le 14 juillet et le 15 aout, le mardi et le jeudi pour se rendre à Damgan.

- **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Del 2018 05 15-01

Maître LECLERC de Rochefort en Terre a déposé une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle ZK 100. Sise 3, impasse des martinets.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter.

- **PLUIAVIS SUR L'ARRET**

Par délibération du 16 avril 2018, le conseil communautaire, après en avoir délibéré a

- Tiré le bilan de la concertation et approuvé le bilan de la concertation
- Arrêté le projet de PLUi valant SCoT
- Soumis pour avis le projet du PLUi valant SCot aux communes membres de la communauté de communes et aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui ont demandé à être consulté sur ce projet.

Le conseil municipal prend note de la délibération de Questembert Communauté et demande que l'agent communautaire chargé du dossier du PLUi vienne l'exposer avant de délibérer.

Chacun peut noter que l'enquête publique sera réalisée mi-aout 2018.

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Lors de la séance du 16 avril dernier par délibération, le conseil communautaire a approuvé la mise en place du dispositif « argent de poche » sur le territoire communautaire

Questembert Communauté a voté une enveloppe de 3000€ pour tout le territoire. Une demande de subvention auprès de la CAF a été déposée.

Du point de vue juridique, les jeunes de 16 à 18 ans seraient couverts par l'assurance de Questembert Communauté qui aura créé pour les indemniser une régie d'avance. La commune de LE COURS aurait environ 95€

Deux référents sont nommés pour encadrer les jeunes : Hervé Brohan et Daniel Luherne

Le conseil municipal estime que 95€ sera juste, il souhaite rajouter une enveloppe de 250€. Certaines communes ont déjà mis en place

Le Maire est chargé de prendre contact avec ses collègues pour connaître la marche à suivre.

- AMENAGEMENT DU BOURG

Les dossiers de demande de subvention sont complets

	Montant H.T. éligible à la subvention	taux	Subvention proposée
Département	165 282€	35%	57.848.70€
Etat	160 000€		43.200.00€

Un dossier dans le cadre des amendes de police a aussi été déposé.

Pour compléter l'aménagement paysager des grands pots pourraient être disposés auprès de l'abri-bus.

Il en a été vu chez Jardi Plus à Vannes au prix unitaire de 440€ Il en faudrait 2.

Le conseil municipal demande des devis complémentaires et le temps de réfléchir (couleur disposition, fixation en toute sécurité des pots).

- ENTRETIEN DES VMC DES BATIMENTS COMMUNAUX ET LOGEMENTS LOCATIFS

DELIBERATION 2018 05 15 02

Entretien des VMC

Un devis a été sollicité auprès de l'électricien local pour un entretien des VMC des logements locatifs.

La première estimation est de 1225.00€. H.T. pour 6 logements.

Le devis devra être revu, nous avons 7 logements, il faudrait aussi vérifier la VMC de la garderie.

Monsieur le Maire est chargé de passer commande pour l'entretien des VMC des logements locatifs communaux et de l'ensemble des bâtiments communaux équipés d'une VMC.

PROJET DE PREAU A L'ECOLE PRIMAIRE

DELIBERATION 2018 05 15 03

Une quatrième classe devant ouvrir en septembre prochain, il serait utile d'aménager des préaux entre les anciens bâtiments de classe et les sanitaires.

Une zone d'ombre serait aussi agréable sur la parcelle enherbée qui sert lorsque la météo le permet, à partir de mai puis à chaque rentrée jusqu'en octobre.

L'entreprise DALO réalise des structures qui pourraient convenir.
Un couvreur pourrait aussi réaliser le préau

Le conseil municipal

- Valide un budget d'environ 20.000€ H.T. pour la réalisation de ces structures
- Autorise Monsieur le Maire à :
 - o Déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental
 - o Passer commande.

ACHAT D'UN BROYEUR A MARTEAUX

DELIBERATION 2018 05 15 04

Afin de ménager le tracteur tondeuse, un broyeur à marteaux serait utile pour les agents techniques.

Le meilleur prix (2.052.20€ T.T.C°) a été trouvé sur internet en Italie par l'entreprise AGRIEURO.

Le règlement par mandat administratif étant impossible, seul un particulier peut l'acheter, (Monsieur Le Maire par exemple).

Monsieur Le Maire propose de réaliser l'achat et de s'en faire rembourser.

Afin de passer à , Monsieur Le Maire sort de la salle.

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur Le maire à passer commande et à régler avec ses propres deniers.
- De rembourser Monsieur Le Maire de la facture.

TRAVAUX DE VOIRIE

L'entreprise COLAS a envoyé le devis des travaux de voirie de la route des Landréaux, la Cocharderie, Pont-Dréan, Lesnée, enrobés à l'émulsion et enrobés chauds de la patte d'oie et tout le village jusqu'au carrefour de la ferme-monocouche, bicouche et PATA pour les antennes.

Le montant s'élève à 63 848.00€ H.T.

Un élagage sera à prévoir avant les travaux. L'entreprise Magrex sera contactée pour le réaliser.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 28 Juin 2018